



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service agriculture forêt**

Montpellier, le **25 MARS 2021**

Affaire suivie par : Laurent THOMAS  
Téléphone : 04 34 46 62 02  
Mél : laurent.thomas@herault.gouv.fr



Monsieur le Maire,

Conformément aux termes des articles L151-12 et 13, et L153-16 du code de l'urbanisme, la déclaration de projet de la commune de Gignac était soumise à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette commission, réunie sous condition de quorum et en séance plénière par des moyens de "visio-conférence" le 16 mars 2021, a émis un avis favorable.

Les éléments de motivation concernant l'avis favorable sur la déclaration de projet sont les suivants :

- la consommation d'espace porte sur un peu moins de 10 ha et ne concerne aucune parcelle en production; la qualité agronomique des sols est faible sur le secteur impacté.

- les études préalables et les impacts environnementaux prévisionnels paraissent compatibles avec les enjeux présents recensés sur ce secteur tant au niveau des espèces protégées que pour les nuisances aux voisinages et à l'environnement; les aménagements devront s'inscrire dans le même souci de préservation de la biodiversité, des zones humides et des espèces protégées.

La commission émet toutefois une recommandation: les enjeux agricoles du territoire devront faire l'objet d'un diagnostic approfondi qui prenne en compte les impacts indirects et notamment ceux relatifs aux parcelles agricoles voisines et à l'agriculture locale. La commission souhaite que le maître d'ouvrage intègre la question du devenir agricole des 18 ha non aménagés et qui ont fait l'objet d'une rétrocession foncière. L'aménagement agricole de ce secteur doit être posé en lien avec les possibilités de développement économique (circuit court), de l'ASA de Gignac pour le volet irrigation et avec l'appui de la mairie de Gignac.

Je vous rappelle que cet avis de la CDPENAF devra figurer parmi les pièces du dossier mis à l'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments les meilleurs.

**Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
Place Auguste Ducornot  
CS 70048  
34150 GIGNAC**

**P/Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
Par déléation,  
Le Directeur-adjoint**

**Xavier EUDES**

DDTM 34  
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier  
CS60556  
34064 MONTPELLIER Cedex 2